

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU COLLÈGE DU 10 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-1-02

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6 et R. 114-3 à R. 114-8 ;

Vu la délibération n° 2022-3-03 du 9 mai 2022 modifiée relative au règlement intérieur du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Après en avoir délibéré le 10 avril 2025,

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

Le collège approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 18 septembre 2024.

ARTICLE 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

La présidente
signée
Coralie CHEVALLIER

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents au moment du vote : 21
Abstentions/refus de vote : 9
Contre : 0
Pour : 12